

PRÉFET DE VAUCLUSE

préfecture

Direction des relations avec les usagers
Et avec les collectivités territoriales
Bureau de la Réglementation et des élections
Affaire suivie par Alain BASQUIN
Tél : 04 88 17 81 10
Fax : 04 90 16 47 02
alain.basquin@vaucluse.gouv.fr

ARRÊTÉ PREFECTORAL

n° SI2011-03-16-060-PREF

portant publication des résultats de l'élection des membres

de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

LE PRÉFET DE VAUCLUSE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-42 à L 5211-45 et les articles R 5211-19 à R 5211-26 ;

VU La circulaire du ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration n° NOR IOCK1103795C du 04 février 2011 relative aux modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;

VU L'arrêté préfectoral du 4 février 2011 constatant le nombre total de membres de la commission départementale de la coopération intercommunale et le nombre de sièges attribués à chaque catégorie de collectivités territoriales ou d'établissement publics ;

VU Les arrêtés préfectoraux des 4 et 15 février 2011 portant convocation des électeurs et organisation de l'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;

VU L'arrêté préfectoral portant publication des listes des candidats et organisation du suffrage pour l'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;

VU Le procès verbal de recensement et de dépouillement des votes de l'élection des représentants des communes pour les collèges n°2 et n°3 du 11 mars 2011 ;

Considérant qu'une seule liste de candidatures a été déposée par l'Association des Maires de Vaucluse (AMV84) pour les collèges 1, 4 et 5 :

- Collège n°1, des communes dont la population est inférieure à la moyenne de l'ensemble des communes du département ;
- Collège n°4, collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- Collège n°5, collège des syndicats mixtes et des syndicats de communes.

Considérant que le dépôt de deux listes pour les collèges :

- n°2, collège constitué des cinq communes les plus peuplées du département ;

- et n°3, collège des autres communes du département,
a rendu nécessaire l'organisation d'élections pour désigner les membres de la CDCI pour ces
collèges,

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : La commission locale de recensement et de dépouillement des votes, réunie le 11 mars 2011 à 9 heures, pour le dépouillement du collège n°2, collège constitué des cinq communes les plus peuplées du département et du collège n°3, collège des autres communes du département, a proclamé les résultats suivants :

Collège des 5 communes les plus peuplées :

- Marie-Josée ROIG, maire d'Avignon
- Francis ADOLPHE, maire de Carpentras
- Gérard DAUDET, premier adjoint à la mairie de Cavaillon
- Pierre GONZALVEZ, maire de L'Isle sur la Sorgue
- Jacques BOMPARD, maire d'orange

Collège des autres communes du département :

- Christian GROS, maire de Monteux
- Alain CORTADE, maire de Le Pontet
- Jean-François LOVISOLO, maire de la Tour d'Aigues
- Louis BISCARRAT, maire de Jonquières
- Fernand PEREZ, maire de Cadenet

ARTICLE 2 : Pour les collèges n°1, n°4 et n°5 une seule liste ayant été présentée, les représentants sont désignés, sans élection préalable, dans l'ordre de présentation de la liste soit :

Collège des communes ayant une population inférieure à la moyenne départementale :

En zone de montagne :

- Guy UGHETTO, premier adjoint au maire de Sault
- Dominique BODON, maire de Malaucène

Autres communes

- Gilles VEVE, maire de Saint Didier
- Lucien STANZIONE, maire d'Althen les Paluds
- Jean-Pierre BOISSON, maire de Châteauneuf du Pape
- Denis DUSSARGUES, maire de Mornas
- Claude REYNAUD, maire de Sablet

Collège des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

En zone de montagne :

- Pierre MEFFRE, président de la communauté de communes Pays Vaison Ventoux, maire de Vaison La Romaine
- Alain GABERT, président de la communauté de communes du Pays de Sault, maire de Monieux

- Christian GONNET, président de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissain, maire de Beaumes de Venise
- Jean-Louis JOSEPH, représentant de la communauté de communes Luberon Durance, maire de la Bastidone
- Maxime BEY, président de la communauté de communes du pays d'Apt, maire de Gargas
- Blaise DIAGNE, président de la communauté de communes les portes du Luberon, maire de Lourmarin

Autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- Jean-Pierre LAMBERTIN, président de la communauté de communes Rhône Lez Provence, maire de Lapalud
- Alain MILON, président de la communauté de communes Pays de Rhône et Ouvèze, Sénateur de Vaucluse
- Joël GRANIER, représentant de la communauté d'agglomération du grand Avignon, maire de Morières les Avignon
- Patrick ADRIEN, président de la communauté de communes de l'Enclave des Papes, adjoint au maire de Valréas
- Robert DUFOUR, président de la communauté de communes les Terrasses du ventoux, maire de Villes-sur-Ozon
- Didier PERELLO, président de la communauté de communes du Pont Julien, maire de Goult
- René VALENTINO, représentant de la communauté de communes de Coustellet, maire de Maubec
- Pierre GABERT, représentant de la communauté de communes Les Sorgues du Comtat, maire de Pernes les Fontaine
- Catherine LEGIER, présidente de la communauté de communes des Sorgues et des Monts de Vaucluse, adjointe au maire de l'Isle sur la Sorgue
- Gérard SAN JULLIAN, représentant de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, maire de Travaillan
- Jean-Claude BOUCHET, président de la communauté de communes Provence Luberon Durance, maire de Cavaillon

Collège des représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

En zone de montagne :

- Olivier CUREL, représentant du syndicat d'électrification de la région d'Apt, maire d'Apt


Autre syndicat de communes :

- Christian PEYRON, président du syndicat intercommunal d'aménagement du réseau hydraulique Nord Vaucluse, maire de Mondragon

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes, dans les dix jours à compter de sa publication, par tout électeur et par les candidats.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Avignon, le 16 mars 2011


Le Préfet,
 François BURDEYRON